



Le 26 août 2021

Le Maire

à

L'ensemble des parents d'élèves

Objet : organisation de l'école rentrée 2021-2022

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue à tous à l'école de LAHONTAN pour cette nouvelle année scolaire. Vous trouverez ci-dessous quelques informations pratiques.

✚ **Garderie** : les horaires et le tarif demeurent inchangés :

- **7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h00**

Je vous rappelle qu'à compter de 16h35 les enfants encore présents à l'école sont comptabilisés dans l'effectif de la garderie du soir.

- le coût de la garderie est fixé à **1.00 € la présence**.

Les factures sont envoyées au domicile des parents, à régler auprès du trésor public.

Certaines familles auront un reliquat de l'année précédente à régler cette année car les montants de facture doivent atteindre au minimum 15 € pour être émises. Merci de vous adresser au secrétariat de mairie pour toute question à ce sujet.

✚ **Cantine** :

- Les tickets repas sont à retirer auprès du secrétariat de mairie au tarif inchangé de 2,80 € le ticket. (coût réel de 5 € avec une prise en charge de 2.20 € par la commune).

Il convient d'aviser Mme Sandrine MOUSTROUS le matin en arrivant à l'école que l'enfant mange à la cantine le midi afin qu'elle commande le nombre de repas exact et de lui remettre un ticket sur lequel vous aurez pris soin de noter la date, le nom et le prénom de l'enfant. Merci de veiller à toujours avoir des tickets.

✚ **Personnel** :

Le corps enseignant a fait la demande auprès de l'Education nationale de bénéficier de l'aide d'un service civique pour les seconder avec l'ATSEM déjà en poste. Le choix du candidat n'a pas encore été effectué. Cet agent, recruté et dépendant de l'Education nationale travaillera au sein de l'école durant le temps scolaire cette année.

✚ **Parking** :

Je vous remercie de ne pas utiliser la première place de parking devant l'école réservée aux livraisons notamment pour les repas de la cantine par le véhicule communal.

✚ **Covid** :

Comme vous avez dû l'entendre par le biais des informations, l'Etat a créé un classement de 4 niveaux selon le contexte sanitaire. Cette rentrée est placée en niveau 2, soit pour notre école :

- Cours en présentiel
- Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage de mains
- Les accompagnants doivent se désinfecter les mains à l'entrée sous le porche
- Port du masque obligatoire **en intérieur** pour les personnels et les élèves à compter de **l'école élémentaire**
- Limitation du brassage par niveau obligatoire (entre les deux classes)
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur (pas de sport de contact et distanciation adaptée).
- La fermeture de la classe sera effective dès le 1^{er} cas détecté et la poursuite des apprentissages sera faite à distance.

Je me tiens à votre écoute pour tout questionnement, problème ou autre que vous pourriez rencontrer au cours de cette nouvelle année scolaire.

Vous souhaitant une bonne rentrée à tous,

Je vous prie de d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de cordiales salutations.

Le Maire



Patrice LALANNE